



Fédération Française de Tir à l'Arc
Ligue de Normandie. Comité Départemental 76



Arc. Club . Epouville

3076025

arc.club.epouville@wanadoo.fr

<http://www.arc-club-epouville.com/>

Le 2 Mai 2017

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Les membres de l'Arc Club d'Epouville sont heureux de vous accueillir en cette saison 2017/2018. Nous vous remercions d'avoir choisi notre club afin de pratiquer notre passion le tir à l'arc ou de renouveler votre confiance envers nos dirigeants.

Nos horaires d'entraînement durant la saison sont les suivants :

- Initiation et école de tir pour les débutants: Tous les mercredis en dehors des vacances scolaires de 18h00 à 20h00 au gymnase Jacques ANQUETIL.
- Entraînement (archers confirmés) : Tous les lundis de 18h30 à 21h00. Et dès le mois d'Avril 2018 en extérieur (terrain à définir avec la mairie d'Epouville à ce jour)
- Entraînement (réglage d'avant compétition) : Tous les vendredis à partir de 22h00 au gymnase Jacques ANQUETIL. Et dès le mois d'Avril 2018 en extérieur à partir de 18h00

Tarif des licences pour la saison 2017/2018

- Adultes :
 - Licence compétition : 113 €
 - Licence loisirs : 103 €
 - Licence dirigeant : 55 € (ne permet pas la pratique du tir à l'arc)
- Enfants nés entre le 01/01/1998 et le 31/12/2007 :
 - 90 € Jeunes - 20 ans (avant le 01 Janvier 1998)
 - 68 € Poussins - 10 ans (après le 31 décembre 2007)

Remarque : L'âge minimum requis à la pratique du tir à l'arc est de 9 ans

Un set matériel peut être loué aux archers débutants pour l'ensemble de la saison. Le set comprend : **un arc, un viseur, un jeu de flèches, un repose arc et une pochette de rangement** : 25 € (le matériel reste rangé entre les séances d'entraînement dans le local du club). Une paire de tennis ou de basket propre est obligatoire pour la pratique de notre sport dans le gymnase. Une tenue de sport type survêtement est recommandées

Le règlement des licences peut s'effectuer à partir de ce jour auprès de notre trésorier.

Pour les nouveaux adhérents, jusqu'au 30 septembre 2017, 2 séances continues de « découverte » vous sont offertes. Si le tir à l'arc correspond à votre attente, le règlement des licences se fera le jour de la 3ème séance. A partir du 01 Octobre 2017, 1 séance découverte est offerte. **Dans le cas contraire en raison de l'assurance, nous ne pourrions plus accepter la personne passé ce délai.**

Afin de prendre votre licence il nous faut :

1. **La fiche d'inscription** remplie, accompagnée de 2 enveloppes timbrées avec adresse.
2. **Pour les personnes n'ayant pas de licence 2016/2017, un certificat médical de moins de 3 mois** mentionnant : « la non contre-indication à la pratique du tir à l'arc valable pour la saison 2017/2018 » (obligatoire) et pour les adhérents souhaitant pratiquer le tir à l'arc en compétition, la mention « autorise la pratique du tir à l'arc en compétition » devra être également inscrit en complément.
3. **Pour les mineurs, les autorisations parentales et la fiche d'urgence** remplies et signées (obligatoires).

Tous ces documents sont téléchargeables sur notre site <http://www.arc-club-epouville.com/>, vous pouvez ainsi commencer à les remplir.

Merci de votre attention L'équipe dirigeante de l'A.C.E.